

Une start-up de la région lance une application pour retrouver son avoir de libre passage égaré

Au 31 décembre 2019, on recensait 13 milliards de francs d'avoirs de libre passage égarés sur plus de 1,3 million de comptes. Changement d'employeur, perte d'un emploi, congé sabbatique ou encore départ définitif de la Suisse, il y a plusieurs événements pouvant amener une personne à quitter sa caisse de pension. Lorsqu'elle le fait, elle a droit à l'avoir cumulé. Tant qu'elle ne rejoint pas une nouvelle caisse, cet argent dit de libre passage est bloqué sur un compte ou une police d'assurance. Le problème est que de nombreux avoirs ne sont pas réclamés et se retrouvent en déshérence.

Pour remédier à cette situation, une start-up delémontaine vient de lancer une application du nom de Kala permettant aux utilisateurs de retrouver leur avoir. Cette application a été développée dans le Jura et son utilisation est gratuite.

Une ignorance qui impressionne

«Dans le cadre de mon métier, je suis toujours impressionné de voir le nombre de gens qui ont un avoir de libre passage, mais ne le savent pas et ne connaissent pas les démarches à entreprendre pour le récupérer», explique Diego Rohner, fondateur de la start-up et planificateur financier de profession. Une démarche de recherche est déjà possible sur le site de la



On estime à 55 milliards de francs l'ensemble des avoirs de libre passage. PHOTO PRÉTEXTE KEYSTONE

Centrale du 2^e pilier, organe de liaison entre les assurés et les caisses de pension. Mais selon Diego Rohner, ce processus est fastidieux. C'est tellement compliqué que même les professionnels, tels que les avocats, les juges, les assistants sociaux, les banquiers, les assurances, les conseillers financiers, qui ont besoin de ces informations, ont du mal, relève-t-il.

Diego Rohner indique que son application facilite les démarches en les digitalisant. Le requérant remplit une demande sur son smartphone en insérant ses données personnelles, y compris son numéro AVS. Quelques semaines après, il reçoit un message lui annonçant que des avoirs ont été retrouvés. Il peut alors procéder au rapatriement. Cette étape est aussi di-

gitalisée. «Nous proposons même une liste d'institutions vers lesquelles l'argent peut être rapatrié», se félicite Diego Rohner, précisant que cette application est une première en Suisse et qu'elle a été développée en accord avec la Centrale du 2^e pilier.

Pour Jean Froidevaux, caissier au Fonds de prévoyance et de retraite en faveur des employés de la commune de Delémont (FRED), cette application est une «belle initiative», mais il attend de voir qu'elle fasse ses preuves. Il reconnaît que la déshérence des avoirs de libre passage est un réel problème qui pénalise les assurés. Il constate que près de 20% des employés ne comprennent pas les enjeux et ne se préoccupent pas du rapatriement de leur argent. Mais le FRED s'en soucie à leur place et leur envoie régulièrement des courriers pour s'assurer que les démarches sont entreprises.

Et c'est exactement ce qu'il doit faire, comme le relève Emmanuel Koller, directeur de la Caisse de pensions du Jura: «C'est le travail des caisses d'insister auprès des assurés pour qu'ils ordonnent le transfert de leur avoir.» Emmanuel Koller estime que l'application Kala peut avoir son utilité, en facilitant le processus de recherche d'avoirs de libre passage.